

L'entrée dans le métier

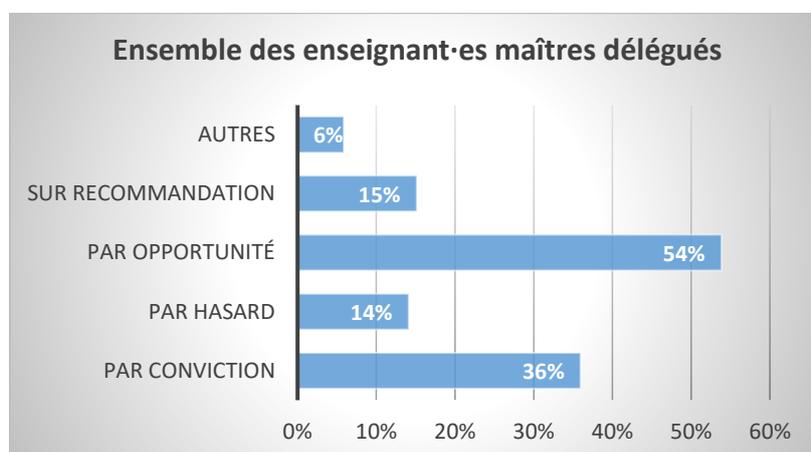
1 - Pourquoi avez-vous demandé un poste de suppléant.e ?

La question était ouverte. Les principales raisons invoquées sont :

	Nombre de réponses	Pourcentage
Échec au concours	224	22 %
Découverte du métier	155	15 %
Reconversion professionnelle	147	14 %
Préparation du concours	155	15 %
Choix de devenir suppléant.e	153	15 %
Besoin de travailler	176	17 %
TOTAL DES RÉPONSES	1010	100 %

Les suppléant.es ayant répondu reconnaissent pour : 22 % avoir sollicité ce poste suite à leur échec au concours ; 17 % avoir eu besoin de travailler et trouvé par ce biais une opportunité de le faire ; 15 % avoir souhaité découvrir le métier ; 15 %, également, avoir voulu préparer au mieux le concours. 15 % encore déclarent que c'est tout simplement par choix ; enfin, 14 % répondent avoir approché le métier dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

2 – Vous avez choisi l'enseignement privé sous contrat



Sur l'ensemble des personnes (1^{er} et 2nd degrés) ayant répondu à cette question, 54 %, soit plus de la moitié, affirment avoir choisi l'enseignement privé sous contrat par opportunité. 36 %, en revanche, déclarent avoir fait leur choix par conviction, 15 % sur recommandation et 14 % par pur hasard.

Si l'on compare les résultats du 1^{er} et du 2nd degrés, on constate que les enseignant.es du 1^{er} degré se sont davantage engagé.es par conviction (43 %, contre 32 % pour le 2nd degré) que leurs collègues maîtres délégués du second degré, qui sont entré.es dans l'enseignement privé davantage par opportunité (56 % contre 48 % pour le 1^{er} degré). À noter également que dans le 2nd degré le hasard joue un rôle plus important (16 %) que dans le 1^{er} degré (10 %).

On constate également que les enseignant.es maîtres délégués, exerçant depuis moins d'un an ou depuis plus de 10 ans, sont majoritairement entré.es dans l'enseignement privé par opportunité (63 % pour une entrée dans le métier de moins d'un an et 50 % pour leurs collègues ayant plus de 10 ans d'expérience). On note en outre que les enseignant.es (des 1^{er} et 2nd degrés), engagé.es depuis moins d'un an ou plus de dix ans, ont fait, pour une large part, le choix d'entrer dans l'enseignement privé par conviction (33 % pour le 1^{er} degré et 37 % pour le 2nd degré). Quant au hasard, quel que soit le degré d'enseignement, il occupe une part relativement peu importante : pour les enseignant.es entré.es depuis moins d'un an, il ne représente que 11 % des réponses et pour les maîtres exerçant depuis plus de dix ans, 17 %.

Certain.es enseignant.es maîtres délégués, quelle que soit la durée d'exercice (moins d'un an et plus de 10 ans) mentionnent d'autres raisons. En voici quelques exemples : le fait que l'enseignement privé sous contrat publiait des offres d'emploi, que le poste proposé se situait à proximité du domicile, que le choix de l'établissement était possible dans l'enseignement privé, qu'en cas d'obtention du concours, on ne serait pas confronté à un mouvement national, que l'enseignant.e avait fait toute sa scolarité dans le privé et ne s'était pas posé de question au moment d'entrer dans le métier ou que l'accueil qui lui avait été réservé dans le public à l'occasion de son entrée dans le métier n'avait pas été satisfaisant.

3 - À quelles difficultés avez-vous déjà été confronté.es avant d'obtenir une suppléance ?

- La complexité des démarches à accomplir auprès du rectorat
- La complexité des démarches à accomplir auprès de la DDEC
- Je n'ai pas obtenu le pré-accord pour entrer dans l'enseignement catholique, j'ai dû faire appel
- Un entretien avec un.e chef.fe d'établissement ne s'est pas bien passé
- Autres : à préciser

La grande majorité des enseignant.es maîtres délégués, quels que soient leur niveau d'enseignement ou l'ancienneté dans le métier, nous disent avoir rencontré des difficultés en raison de la complexité des démarches à accomplir auprès du rectorat (41 %). Ce type de difficultés représente 44 % pour les enseignant.es délégué.es dans le supérieur et 35 % pour celles et ceux du 1^{er} degré. Ce pourcentage est plus important concernant les enseignant.es qui sont maîtres délégués depuis moins d'un an (51 %) comparativement à celles et ceux exerçant depuis plus de dix ans.

Ce type de difficultés n'est pas le seul auquel on peut être confronté.e au moment de l'entrée dans le métier. En effet, les enseignant.es maîtres délégués mentionnent également celles rencontrées dans le cadre des démarches à accomplir auprès de la DDEC (21 %). Ce type de difficultés est plus important dans le supérieur (30 %) que dans le 1^{er} degré (21 %). Il en est de même pour les personnes enseignant depuis moins d'un an (33 %) par rapport à celles exerçant depuis plus de 10 ans (18 %). L'obtention du pré-accord, quant à elle, ne semble pas poser beaucoup de difficultés pour l'ensemble des enseignant.es maîtres délégués (3 %).

L'ensemble des personnes enseignant en tant que maîtres délégués, notamment depuis plus de 10 ans, font largement mention d'autres types de difficultés. Les difficultés évoquées tiennent au nombre de postes insuffisant par rapport au nombre de candidat.es ; au manque d'informations disponibles pour entamer les démarches nécessaires à l'entrée dans le métier ; à l'attente parfois très longue avant l'obtention d'une réponse, voire à l'absence de réponse ; au manque de réactivité du rectorat par rapport à Pôle emploi pour l'obtention d'un poste ; à la difficulté de trouver un premier poste, un poste offrant un temps plein ou répondant aux attentes du candidat ; à la perte du dossier par le rectorat,

ou encore à la difficulté de passer la visite médicale obligatoire étant donné la réticence des médecins (non rétribués ou mal, et trop souvent tardivement) à recevoir les postulants.